



**SPP et PATS
SDIS du RHONE**

**Monsieur le Directeur
du SDIS du Rhône
146 rue Pierre Corneille
69426 Lyon cedex 03**

Lyon, le 1^{er} décembre 2006

Objet : régime indemnitaire de la filière administrative – responsabilité particulière

Monsieur le Directeur,

Au cours de notre rencontre du 17 novembre 2006, nous avons évoqué le régime indemnitaire des Personnels Administratifs, Techniques et Sociaux. Vous avez stipulé qu'une réunion serait programmée début 2007 avec tous les partenaires sociaux en laissant de plus sous-entendre une éventuelle révision du régime à la hausse.

Aussi, afin de pouvoir préparer correctement ce dossier et dans un souci de totale transparence, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer un document faisant état des différents niveaux de responsabilité appliqués en fonction des postes occupés (assistante de groupement, secrétaire (par service dans les différents groupements), secrétaire des centres d'interventions, gestionnaire du service des feuilles dans les centres d'intervention, agent occupant un poste de continuité, etc...).

Partant du principe que la direction a forcément déjà établi au préalable un état de répartition afin de fixer un niveau à chaque agent selon ses fonctions, nous pensons que la transmission d'éléments de réponse sera de ce fait très rapide.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN